

### III.5 -Le paysage, le patrimoine culturel, le tourisme et les loisirs

Au stade de la présente étude d'environnement (études préliminaires), la description des paysages de l'aire d'étude est réalisée sur la base des documents de référence du département des Alpes-Maritimes.

#### III.5.1 - Les ensembles paysagers

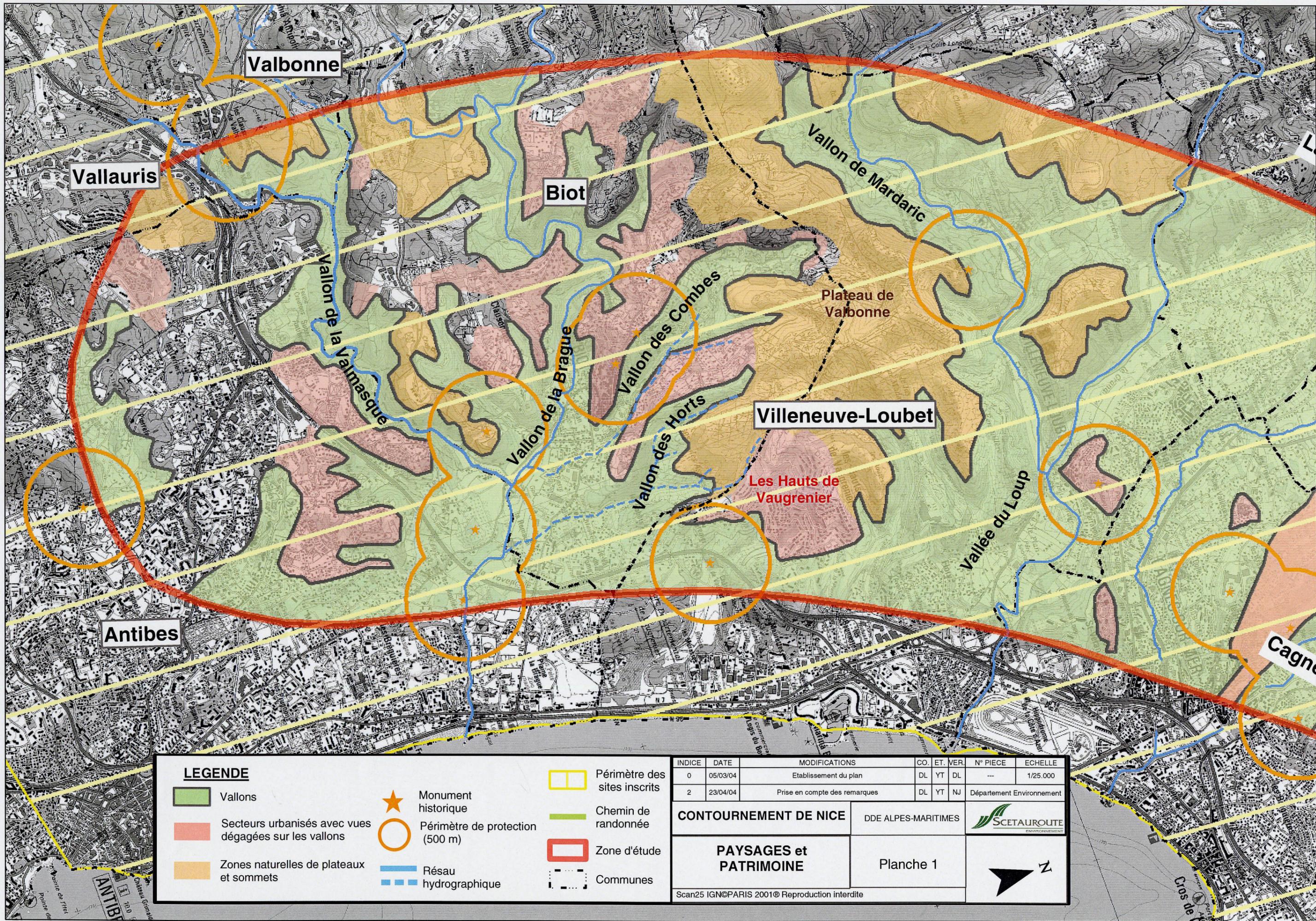
Selon l'Atlas paysager des Alpes-Maritimes (Etude "Agence Paysage", DIREN PACA, Conseil général des Alpes-Maritimes, DDE des Alpes-Maritimes) et l'Atlas des espaces naturels et ruraux patrimoniaux (Carex environnement, DIREN), l'aire d'étude concerne les quatre ensembles paysagers suivants (Cf. figure ci-contre) :

- Les collines de l'arrière-pays cannois.
- La basse vallée du Var.
- Les Préalpes niçoises.
- Les Corniches.

La Carte n°10 Paysages et patrimoine fait ressortir les zones urbanisées ayant des vues dégagées sur les vallons. L'urbanisation s'est développée principalement sur les crêtes avec des vues sur les vallons, généralement à caractère plus naturel. Cependant, les vallons les moins encaissés sont eux aussi gagnés par l'urbanisation.



## **Carte n°10 Paysages et patrimoine**



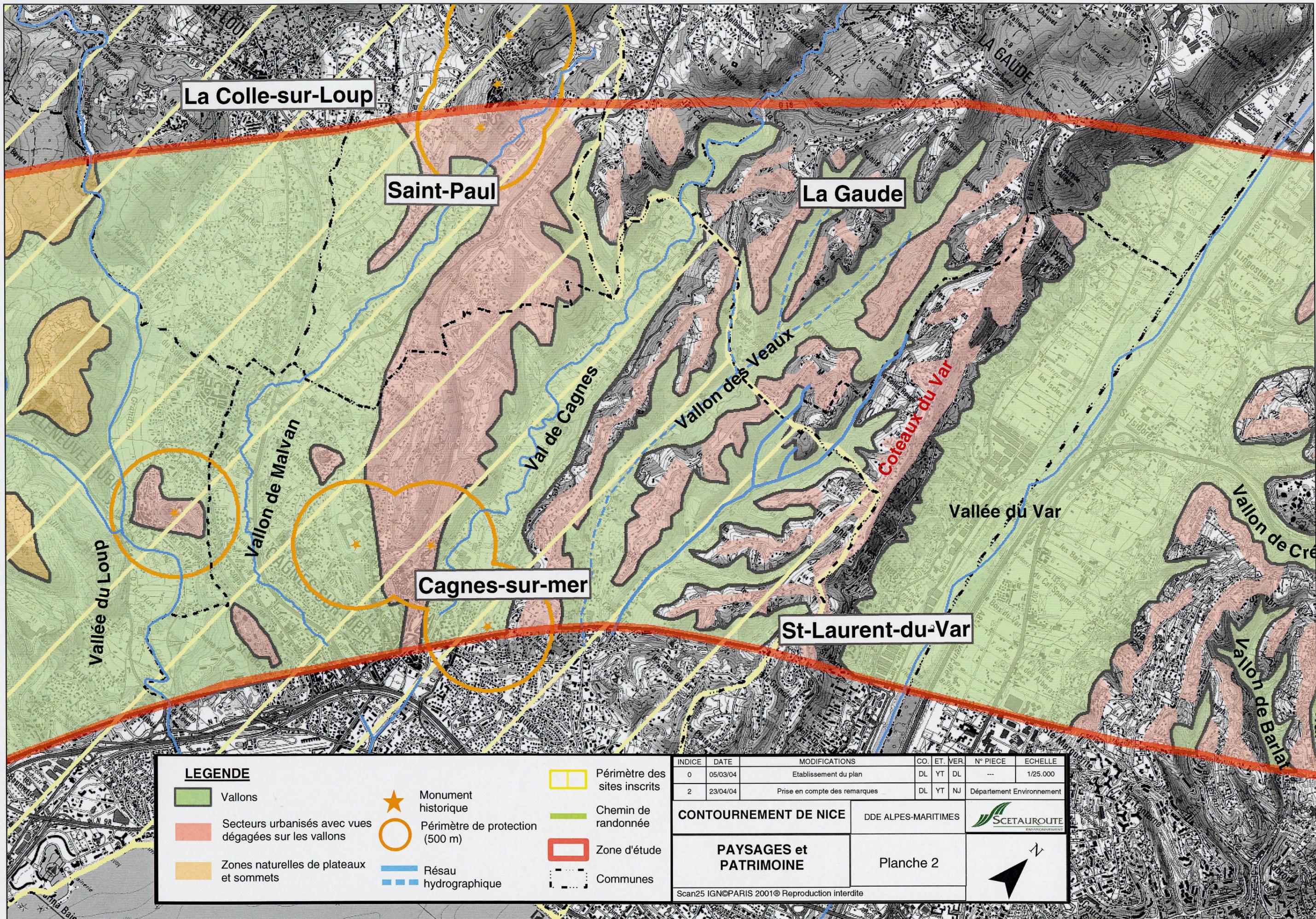
**LEGENDE**

- Vallons
- Secteurs urbanisés avec vues dégagées sur les vallons
- Zones naturelles de plateaux et sommets
- Monument historique
- Périmètre de protection (500 m)
- Chemin de randonnée
- Zone d'étude
- Réseau hydrographique
- Périmètre des sites inscrits
- Communes

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	05/03/04	Etablissement du plan	DL	YT	DL	---	1/25.000
2	23/04/04	Prise en compte des remarques	DL	YT	NJ	Département Environnement	

<b>CONTOURNEMENT DE NICE</b>	DDE ALPES-MARITIMES	
<b>PAYSAGES et PATRIMOINE</b>	Planche 1	

Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite



La Colle-sur-Loup

Saint-Paul

La Gaude

Cagnes-sur-mer

St-Laurent-du-Var

Vallée du Loup

Vallon de Malvan

Val de Cagnes

Vallon des Veaux

Coteaux du Var

Vallée du Var

Vallon de Cré

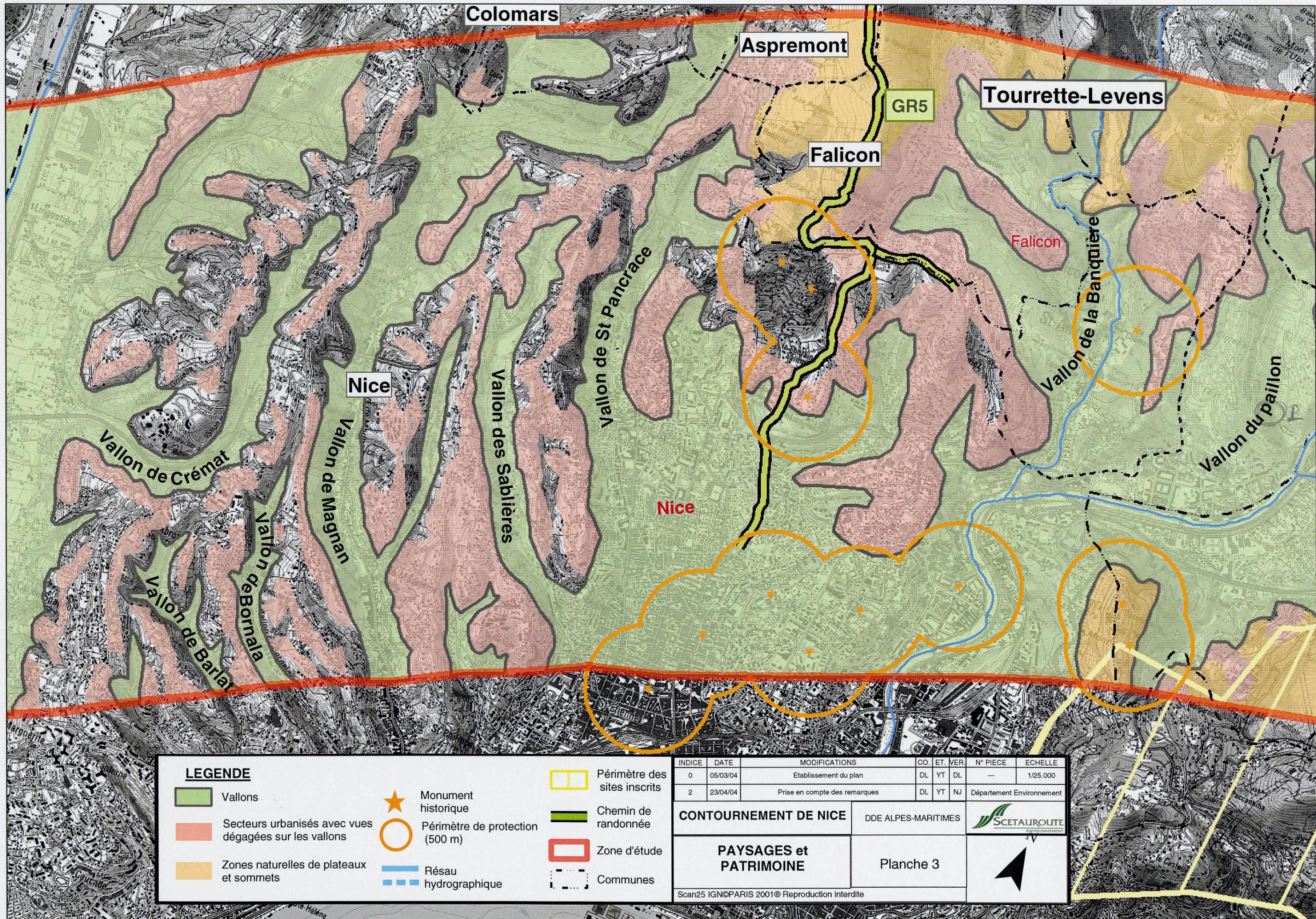
Vallon de Barlet

**LEGENDE**

- Vallons
- Secteurs urbanisés avec vues dégagées sur les vallons
- Zones naturelles de plateaux et sommets
- Monument historique
- Périmètre de protection (500 m)
- Réseau hydrographique
- Périmètre des sites inscrits
- Chemin de randonnée
- Zone d'étude
- Communes

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	05/03/04	Etablissement du plan	DL	YT	DL	---	1/25.000
2	23/04/04	Prise en compte des remarques	DL	YT	NJ	Département Environnement	

<b>CONTOURNEMENT DE NICE</b>	DDE ALPES-MARITIMES	
<b>PAYSAGES et PATRIMOINE</b>	Planche 2	
Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite		



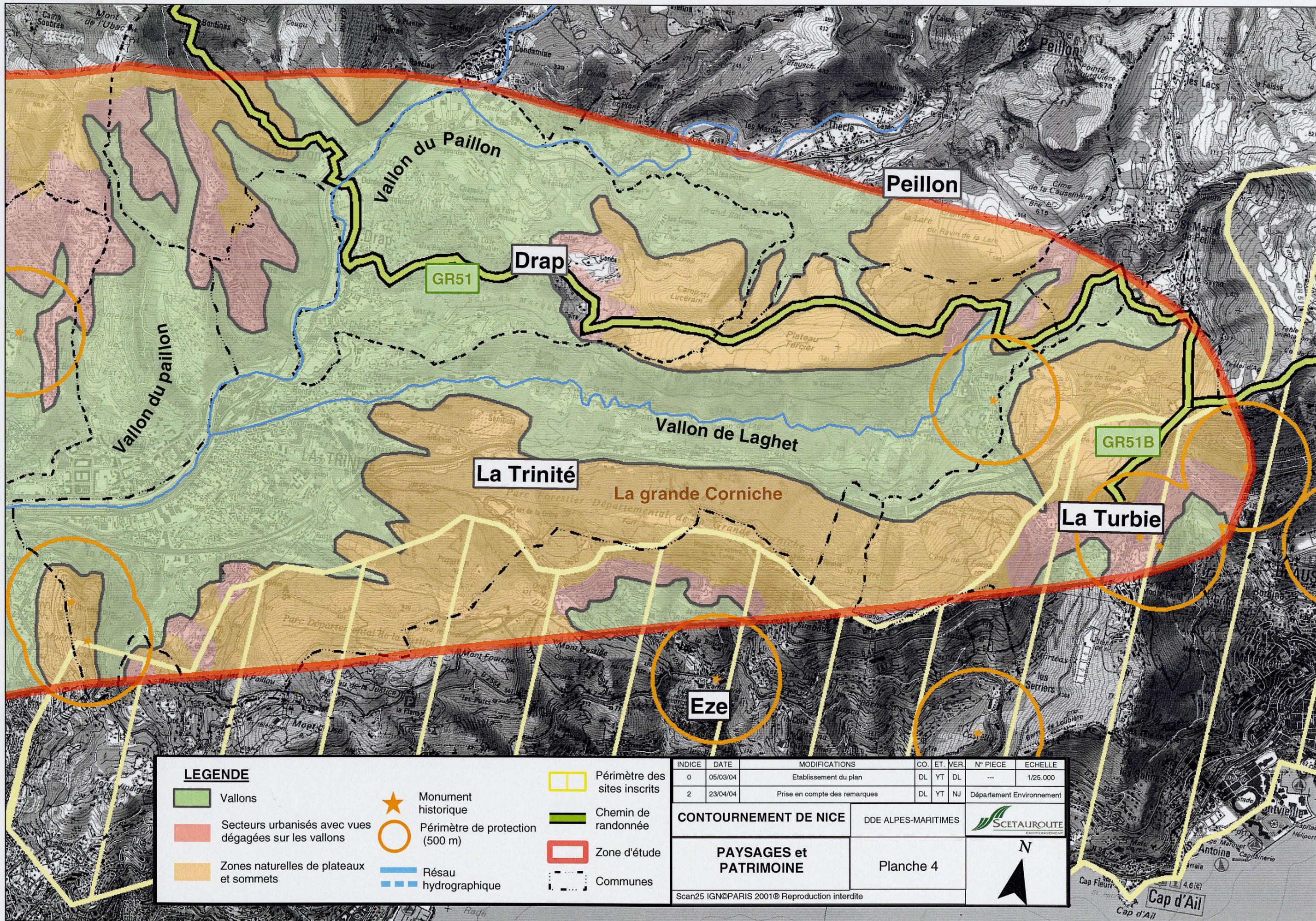
**LEGENDE**

- Vallons
- Secteurs urbanisés avec vues dégagées sur les vallons
- Zones naturelles de plateaux et sommets
- Monument historique
- Périmètre de protection (500 m)
- Réseau hydrographique
- Périmètre des sites inscrits
- Chemin de randonnée
- Zone d'étude
- Communes

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	05/03/04	Etablissement du plan	DL	YT	DL	---	1/25.000
2	23/04/04	Prise en compte des remarques	DL	YT	NJ	Département Environnement	

<b>CONTOURNEMENT DE NICE</b>	DDE ALPES-MARITIMES
<b>PAYSAGES et PATRIMOINE</b>	Planche 3

Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite



**LEGENDE**

- Vallons
- Secteurs urbanisés avec vues dégagées sur les vallons
- Zones naturelles de plateaux et sommets
- Monument historique
- Périmètre de protection (500 m)
- Réseau hydrographique
- Périmètre des sites inscrits
- Chemin de randonnée
- Zone d'étude
- Communes

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	05/03/04	Etablissement du plan	DL	YT	DL	---	1/25.000
2	23/04/04	Prise en compte des remarques	DL	YT	NJ	Département Environnement	

<b>CONTOURNEMENT DE NICE</b>	DDE ALPES-MARITIMES	 SCETAURROUTE ENVIRONNEMENT
<b>PAYSAGES et PATRIMOINE</b>	Planche 4	 N

Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite

Chacun de ces ensembles est subdivisé en entités paysagères, décrites dans l'Atlas paysager des Alpes-Maritimes.

#### Les collines de l'arrière-pays cannois

Cet ensemble est composé de quatre entités paysagères. Seules deux de ces entités concernent l'aire d'étude :

- le plateau de Valbonne,
- les vallées du Loup et de la Cagne inférieurs.

Entre le fossé du Var et les massifs de l'Estérel, sous la barre des Baous, l'ensemble collines de l'arrière-pays cannois est constitué d'un relief collinaire doux de moins de 400 m d'altitude. Les fleuves côtiers, Cagne, Brague et Loup s'écoulent au travers des collines. La Siagne à l'ouest (hors zone d'étude), plus importante occupe un large fossé dans une plaine alluviale marquée.

Le plateau de Valbonne, constitué de couches de calcaire jurassique dur, s'est soulevé en basculant vers l'est. Il est souligné par un rebord abrupt à l'ouest. La bordure Est de l'ensemble est formée de marne et de poudingues alluvionnaires du Pliocène. Le dôme de Biot est lui constitué de roches d'origine volcanique.

Les riches sols alluviaux des vallées portent une agriculture intensive de maraîchage, d'arbres fruitiers et des vignes. Les terrasses portent des oliviers. Les cultures à fleurs pour l'industrie, menées par de petites exploitations, se sont spécialisées par village. Le plateau de Valbonne, quant à lui a conservé un manteau forestier de chênes et de pins.

Les villages traditionnels ont une structure perchée et regroupée à vocation défensive à mi-pente ou sur un promontoire.

#### ➤ **Le Plateau de Valbonne**

**Spécificités** : Ce grand plateau calcaire couvert d'un manteau boisé de pins et de chênes blancs et verts, constitue un grand espace de nature. Il s'abaisse en pente douce vers l'est, sillonné par le réseau hydrographique de la Brague et du Loup. Les cours d'eau s'enfoncent en gorges ou en combe dans la roche dure. L'habitat traditionnel combine des villages sur butte et des hameaux dispersés sur le territoire communal. Le développement moderne donne une large place au bâti diffus en forêt. C'est au cœur de ce massif que s'est développé à partir des années 70 la technopole de Sophia-Antipolis, selon le principe d'un parc d'activité extensif réservant les deux tiers des surfaces à des espaces de nature. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes poursuit une politique d'acquisition foncière pour étendre les surfaces des parcs départementaux, axée sur les rivières (la Brague, la Valmasque).

**Tendances d'évolution** : Accroissement de l'importance du couvert boisé sur le plateau, en surface et en taille des arbres. Enfrichement de certains anciens champs ou de terrasses abandonnées. Fragmentation de l'espace forestier par des extensions du bâti ou de la trame viaire. Extension de la Technopole de Sophia-Antipolis.

**Sensibilités particulières** : Ce vaste espace de nature est d'une grande importance au cœur d'une agglomération azurée de plus en plus dense. Le plateau de Valbonne constitue un poumon vert pourtant menacé par le grignotage de l'urbanisation et la fragmentation des infrastructures. Fils conducteurs des parcs départementaux et milieux exceptionnels, les rubans des cours d'eau sont fragiles.

#### ➤ **Le Loup et la Cagne inférieurs**

**Spécificités** : Les fleuves côtiers du Loup et de la Cagne traversent un relief assez marqué de collines dont l'orientation principale nord/sud s'accroît au niveau des anciens dépôts alluviaux du Var (marnes et poudingues). Des restes de fortifications témoignent du passé agité de cette ancienne zone frontière (tours, remparts). Autrefois très groupée, l'urbanisation s'est fortement développée à partir des villages perchés sur une butte ou étirés sur une crête : les constructions occupent les fonds de vallon et leurs terrasses précédemment cultivées s'accrochent aux versants, ponctuant les boisements de chênes ou de pins

**Tendances d'évolution** : Extension forte de l'urbanisation, aux dépens des fonds de vallées inondables et des silhouettes des collines.

**Sensibilités particulières** : Grandes sensibilités des cours d'eau aux interventions sur leur lit et leur ripisylve, notamment au niveau des gorges restées sauvages. La pression urbaine est forte malgré les risques d'inondation, dans les parties aval des fleuves.

#### La Basse-Vallée du Var

Cet ensemble n'est pas subdivisé en entités paysagères.

L'écoulement du Var dans sa partie inférieure a été au fil du temps modifié voire contraint par des aménagements sans cesse remaniés pour faire face aux enjeux socio-économiques et naturels de plus en plus complexes et imbriqués. Ses fortes crues restent menaçantes. Il alimente une nappe phréatique qui dessert plus du quart du département et dont la vulnérabilité doit être prise en compte dans le cadre du développement urbain et industriel de la vallée.

Le delta du Var a accumulé des couches, sable et graviers, de plus de trois cents mètres, soulevées lors de mouvements géologiques. Le cours d'eau y a creusé son lit et s'est encaissé entre deux hauteurs de poudingues du Pliocène.

Les cultures intensives sur les riches terres alluviales (maraîchage, pépinière) ont remplacé les anciennes forêts dans le lit du fleuve. Sur les versants entièrement modelés en terrasses, les cultures traditionnelles comme la vigne et les oliviers ont été abandonnées à la forêt avant d'être remplacées par de nouvelles cultures comme l'œillet niçois.

Les voies sont descendues des crêtes dans le lit du fleuve. De même, l'habitat s'est déperché sur le versant. Depuis 20 ans, les nouvelles constructions (équipement, activités) s'installent dans le fond de la plaine malgré le dynamisme de l'agriculture qui ne dispose pas d'espace alternatif.

Les passages d'une rive à l'autre, longtemps difficiles (premier pont en 1792), restent en nombre limité.

**Tendances d'évolution** : Des terres riches gagnées sur le fleuve par compartimentation en lanières perpendiculaires au lit : pépinières, maraîchages, vergers. Le Var endigué, corseté dans un lit de plus en plus étroit, reste une menace. Des secteurs d'équipements et d'entrepôts nouveaux remplacent les champs cultivés dans l'ancien lit du Var.

Hors des « quartiers » nouveaux, l'urbanisation se développe de façon dispersée sur le versant, brouillant la silhouette ancienne des villages.

Forte pression sur l'espace : construction sur terres agricoles de zones d'activités, projet d'infrastructures lourdes (doublement de la RN 202 sur la rive droite).

**Sensibilités particulières :** Disparition de la forêt rivulaire et artificialisation accrue du fleuve : endiguement, bouleversement hydraulique, menace portée sur la nappe phréatique alimentant en eau potable.

#### Les Préalpes Niçoises

Cet ensemble est composé de deux entités paysagères. Seule une de ces entités concerne l'aire d'étude, le bassin des Paillons.

Les collines de Nice forment une cuvette synclinale encadrée de deux massifs orientés nord-sud qui dominant respectivement le Var et le littoral, traversée par le réseau hydrographique arborescent des Paillons. Leurs quatre bras principaux se rejoignent en amont de Nice.

Les coteaux des collines sont aménagés en terrasses de culture : certaines abandonnées, d'autres encore entretenues en olivaias ou en culture florale.

Une végétation souvent dégradée (pins maritimes, pins d'Alep) occupe des sols pauvres et fragiles. D'importants travaux de reboisement en pins noirs ont protégé les pentes des bassins des Paillons.

Les villages sont en position haute défensive, hors d'atteinte des crues, ou tapis dans un repli en fond de vallée lors des croisements importants de voies (l'Escarène, Sospel (hors zone d'étude)).

Ce territoire était traversé par des voies muletières en crêtes, patrimoine médiéval qui s'est prolongé par les anciennes routes du sel.

#### ➤ **Le Bassin des Paillons**

**Spécificités :** Limité par le Mont Chauve et le Mont Agel, le bassin des Paillons descend depuis des sommets dépassant les 1000 m (Mont Férier, Cime de Roccasiera) par des vallées encaissées, à la géologie chahutée, creusées par les cours d'eau.

Ce fleuve aux crues brutales a été peu à peu corseté, endigué.

Les pentes abruptes étaient aménagées en terrasses étroites ; enfrichées, elles sont gagnées par des pinèdes.

En amont, les versants instables, à la végétation dégradée, ont fait l'objet d'importants travaux de restauration de terrain de montagne ; des forêts domaniales fixent les pentes.

La pression urbaine de l'agglomération niçoise remonte dans les vallées. L'habitat dispersé, s'est éparpillé sur les versants ; les fonds de vallée étroits ont concentré routes, bâtiments d'activité, extractions de matériaux, logements collectifs, en gagnant sur le lit des fleuves.

**Tendances d'évolution :** Enfrichement des versants, fragilisation des pentes et forte pression urbaine.

**Sensibilités particulières :** Médiocrité des espaces urbains des fonds de vallée ; accumulation hétéroclite de constructions et de voiries, sans approche intercommunale de ce développement. Les paillons, torrents méditerranéens, sont très vulnérables aux interventions sur leur lit.

Impact visuel fort des constructions mal adaptées à la pente ou concurrençant le relief. Le mitage des versants brouille la perception des silhouettes des villages.

L'ensemble du bassin est très sensible aux risques (inondations, incendies, érosion et glissement de terrain) ; de même, les travaux forestiers, de protection ou d'exploitation peuvent altérer ses versants.

#### Les Corniches

Cet ensemble est composé de deux entités paysagères. Seule une de ces entités concerne l'aire d'étude, la Côte d'Azur, de Nice à Monaco.

Les hauteurs abruptes de l'Arc de Nice dominant la mer : ce puissant relief côtier parallèle à la côte, dont l'altitude s'élève de 500 à 1000 mètres, comprend le mont Vinaigrier. Quelques centaines de mètres de dénivelé séparent une côte rocheuse, découpée de criques et de caps aux sommets plats.

Des écailles chevauchantes de calcaires compacts et claires et de roches marnocalcaires surmontent des dépôts de versants d'éboulis ou de brèches anciennes d'un littoral rocheux et découpé.

Les versants ont été aménagés en terrasses étroites et irriguées qui accueillent les serres horticoles (fleurs et plantes exotiques), les oliviers et les vergers d'agrumes, cultures que permet un climat exceptionnellement doux, le plus chaud de France. Des pinèdes se mêlent aux grands parcs pour ombrager les promontoires et le bas des versants.

Les villages anciens sont perchés pour se défendre des attaques venues de la mer. Les villes se sont développées autour des ports abrités dans chaque baie ou crique. L'organisation du bâti s'est étendue en front de mer puis s'est diffusée sur les versants des collines et le long des voies de communication. Les voies s'étagent depuis la mer en basse, moyenne et haute corniche, surmontant la voie ferrée et ses nombreux tunnels.

#### ➤ **La Côte d'Azur, de Nice à Monaco**

**Spécificités :** Les derniers contreforts des Alpes tombent dans la mer en formant un paysage fort. Les sommets dominant les eaux ; sur 500 à 1000 mètres de dénivelés se superposent routes, autoroute, voie ferrée et urbanisation.

Le littoral rocheux, est très découpé, les pointes succèdent aux caps ; les ports se sont développés au creux des anses bien au-dessous des centres perchés.

Nice, capitale de la Côte d'Azur, offre aux visiteurs le charme d'une architecture baroque et les témoignages d'une clientèle cosmopolite.

Eze, véritable nid d'aigle, suspendu à 390 mètres au-dessus de la mer, contraste avec l'urbanisation côtière. L'ensemble de cette zone est en site inscrit à l'exception du Mont Boron, du Cap Ferrat et du secteur d'Eze qui sont en site classé (Cf. § suivant).

**Tendances d'évolution :** Le Conseil Général a acquis de vastes terrains au-delà de la corniche pour former le parc départemental de la Grande Corniche qui s'étend du Vinaigrier (Nice) au Mont Bataille (la Turbie). La corniche et ses versants sont très sensibles aux incendies. Mais les boisements y ont augmenté en surface.

**Sensibilités particulières :** La côte rocheuse et découpée est rythmée de caps qui décomposent la perception du littoral en bassins visuels.

L'urbanisation concentrée en bas de pente entre les caps s'élève aussi sur le versant à proximité des voies en corniche : l'impact visuel est important d'autant plus que les constructions s'imposent au relief. Les lignes de crête des caps boisés sont fragiles : l'extension urbaine doit respecter cette ligne.

#### A RETENIR SUR LE PAYSAGE :

- Des paysages **riches, réputés et attractifs** pour le tourisme : mer, vieux villages perchés, cultures d'oliviers en terrasses.
- Des paysages **cloisonnés** latéralement dans les vallons, avec des vues orientées Nord-Sud.
- Sur les hauteurs, un habitat **tourné vers le soleil et la mer**.
- Des paysages plus ouverts depuis les larges versants de la vallée du Var.
- Une autoroute A 8 fortement présente dans le paysage (à l'exception des sections en tunnel), mais permettant également une mise en valeur des grands paysages pour les usagers, en offrant des vues en direction des Alpes et de la mer.
- Un enjeu majeur pour la zone d'étude : **maîtriser l'urbanisation diffuse** par l'habitat pavillonnaire : équilibre à trouver avec agriculture et espaces naturels pour préserver la qualité de vie, les paysages et l'attractivité touristique.

### III.5.2 - Le patrimoine

#### Les sites inscrits et classés

L'Article L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement organise la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est reconnu. Elle comprend 2 niveaux de servitudes :

- **Les sites inscrits** dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.
- **Les sites classés** dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministre de l'Environnement ou du Préfet de Département après avis de la DIREN, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent, de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages.

De la compétence du Ministère de l'Environnement les dossiers de proposition de classement ou d'inscription sont élaborés par la DIREN sous l'égide du Préfet de Département. Limitée à l'origine à des sites ponctuels tels que cascades et rochers, arbres monumentaux, chapelles, sources et cavernes, l'application des articles L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement s'est étendue à de vastes espaces formant un ensemble cohérent sur le plan paysager tels que villages, forêts, vallées, gorges et massifs montagneux.

La Carte n°10 Paysages et patrimoine localise les sites inscrits et classés sur l'aire d'étude ; la liste des sites protégés, sur les communes concernées, est donnée en Annexe 1.

On remarque deux grands sites inscrits :

- L'Ensemble Littoral Ouest (littoral de Théoule à Cagnes) sur les communes d'Antibes, Biot, Cagnes-sur-Mer, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul, Vallauris et Villeneuve-Loubet) ;
- L'Ensemble Littoral Est (littoral de Nice à Menton) sur les communes de Nice, Peille, La Trinité et La Turbie.

Les sites classés présents sur l'aire d'étude sont :

- La propriété ayant appartenu au peintre Auguste Renoir, quartier des Collettes à Cagnes-sur-Mer ;
- Le terrain situé dans le domaine de l'observatoire de Nice à La Trinité ;
- Les abords du trophée d'Auguste à La Turbie ;
- Le terrain communal dit commune du Puy à La Turbie.

#### Les monuments historiques

Les monuments historiques qui ont fait l'objet d'une mesure de protection, inscription ou classement, au titre des articles L. 621-1 et suivants du Code du Patrimoine génèrent autour d'eux un périmètre de 500 mètres dans lequel l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a un droit de regard (avis simple ou avis conforme) et où certaines réglementations s'appliquent de manière plus contraignantes.

La carte n°10 Paysages et patrimoine localise les monuments historiques inscrits et classés sur l'aire d'étude ; la liste des monuments historiques protégés, sur les communes concernées, figure en Annexe 1.

Les dispositions du Code du Patrimoine (articles L. 621-30 à 32) sur les monuments historiques soumettent à autorisation préalable toute construction nouvelle située dans le champ de visibilité d'un monument classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

## Les sites archéologiques

La consultation du Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence, Alpes, Côte d'Azur a permis d'inventorier, pour la zone d'étude, en date du 8 mars 2004 :

- Les sites archéologiques : plus de 150 sites recensés dans la base de données Patriarche.
- Les zones archéologiques de saisine prises par arrêté préfectoral au titre du Code du Patrimoine, article L. 522-5 : les communes concernées sont : Antibes, Biot, Nice, Valbonne, Vallauris, Vence et Villeneuve-Loubet.

La Carte n°11 Archéologie, présente les sites recensés sur la zone d'étude.

Rappel : Article L. 522-5 du Code du Patrimoine : Avec le concours des établissements publics ayant des activités de recherche archéologique et des collectivités territoriales, l'Etat dresse et met à jour la carte archéologique nationale. Cette carte rassemble et ordonne pour l'ensemble du territoire national les données archéologiques disponibles.

Dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

## La route des jardins de la Riviera :

Extrait du site Internet du Conseil Général des Alpes-Maritimes <http://www.cg06.fr>, par Ernest BOURSIER-MOUGENOT :

« Au XVIII<sup>e</sup> siècle les voyages à travers l'Europe parachevaient l'éducation des classes cultivées. C'est en route pour Rome ou Athènes que l'on découvrit les Rivieras française et italienne qui charmèrent les voyageurs par leur beauté et leur climat.

À ces conditions géographiques exceptionnelles s'ajoutait le fait que quelques villes qui jalonnaient le littoral offraient de quoi se loger et se distraire. En 1763, le médecin et homme de lettres Tobias Smollett trouva à Nice une petite société d'hivernants anglais, suisses, allemands et français. Smollett publia alors en Angleterre des lettres sur Nice qui séduisirent ses compatriotes.

Peu avant 1789 les Anglais édifièrent des villas en lieu et place de ce qui allait devenir la Promenade des Anglais.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les villes côtières de Hyères à Imperia se dotèrent de nouveaux hôtels afin de faire face au flux des voyageurs. À ces édifices de plus en plus luxueux s'adjoignirent des jardins exotiques qui perdurent aujourd'hui.

Mais le véritable tourisme s'établit avec l'arrivée du train qui marqua le coup d'envoi de la Belle Époque sur la Riviera en amplifiant considérablement le transit des hivernants.

Sur le plan architectural, la Belle Époque se caractérise par l'apogée de l'éclectisme qui empruntait ses éléments de décor au passé pour obtenir un style plein de dynamisme.

Sur la soixantaine de sites regroupés dans la route des jardins de la Riviera, plus d'un tiers ont été créés par des étrangers. Sur l'ensemble des créateurs, on trouve des botanistes, hommes de lettres, artistes, hommes d'affaires, tous passionnés de jardinage exotique. Le plus souvent gérés par des organismes publics, beaucoup de ces jardins bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques.

Aujourd'hui ce patrimoine de mieux en mieux sauvegardé est rendu accessible au public. »

### A RETENIR SUR LE PATRIMOINE :

- Un **secteur riche**, avec des sites archéologiques répartis sur l'ensemble de la zone d'étude.
- Des **monuments historiques** concentrés sur le littoral au niveau des cœurs d'agglomérations.
- **2 vastes sites inscrits** : l'un à l'est de la vallée du Paillon (corniche de la Riviera) et l'autre à l'ouest de la vallée du Var.

### III.5.3 - Le tourisme et les loisirs

Favorisée par la présence de la mer, de la montagne et un climat agréable, la Côte d'Azur est la deuxième destination touristique en France après Paris et représente 1 % du marché mondial du tourisme.

Le tourisme sur la Côte d'Azur se singularise par :

- **Deux types de clientèles** : une clientèle classique qui se déplace sur la Côte d'Azur essentiellement durant la saison estivale, et une clientèle de tourisme d'affaire qui afflue à l'automne et au printemps avec des pics de fréquentation en février, mars et octobre.
- **Une forte part de tourisme international** : 59 % des séjours correspondent à des clients étrangers qui profitent de la présence de l'aéroport international de Nice. Ainsi, parmi les touristes étrangers, les Britanniques arrivent en première position en 2001, devant les Italiens, ce qui peut s'expliquer en partie par le renforcement de l'offre aérienne à destination de la Grande-Bretagne sur les lignes Low-Cost.
- **Une activité quasi continue tout au long de l'année** du fait de la richesse des manifestations, et de la complémentarité entre tourisme traditionnel et tourisme d'affaire.

Le tourisme est, depuis plus de cent ans, le moteur du développement démographique et économique de la Côte d'Azur.

Les **chiffres clés du tourisme** sur la Côte d'Azur (Touriscope Côte d'Azur, Comité Régional du Tourisme, 2004) :

- 9,8 millions de touristes et 72 millions de nuitées (record 2000) ;
- 1 % du marché mondial des séjours internationaux ;
- les étrangers représentent 57 % de l'ensemble des séjours ;
- le mois de pointe, août, ne représente que 15 % des séjours de l'année ;
- la dépense touristique liée aux séjours dépasse 5 milliards d'Euros ;
- 68 000 emplois « tourisme » ;
- 150 000 résidents vivent du tourisme ;
- Nice et Cannes hébergent un touriste sur deux ;
- Un tiers de la capacité hôtelière est classée en quatre étoiles.

Au niveau de la plaine alluviale de la Brague, dans la zone proche du littoral, on note le nombre important de campings avec la présence de loisirs liés à l'eau.

En marge du tourisme traditionnel (saison estivale et grandes manifestations), le tourisme « vert » tend à prendre une place de plus en plus importante. Ainsi, plus on s'éloigne des zones urbaines, plus on observe le développement de la fréquentation pédestre. La présence de nombreux sentiers gérés par le département (au niveau des Parcs Départementaux notamment) contribue à accentuer cette tendance.

### A RETENIR SUR LE TOURISME :

- Une **activité emblématique** sur la Côte d'Azur étalée tout au long de l'année.
- Une **renommée mondiale** qui n'est plus à faire.
- Une demande de plus en plus forte au niveau local pour le **tourisme « vert »**.

## Carte n°11 Archéologie

# Carte archéologique

